



Vos annonces en ligne en quelques clics !

ET C'EST GRATUIT

www.legratuit.nc

#Bon Plan

LEGRATUIT.nc

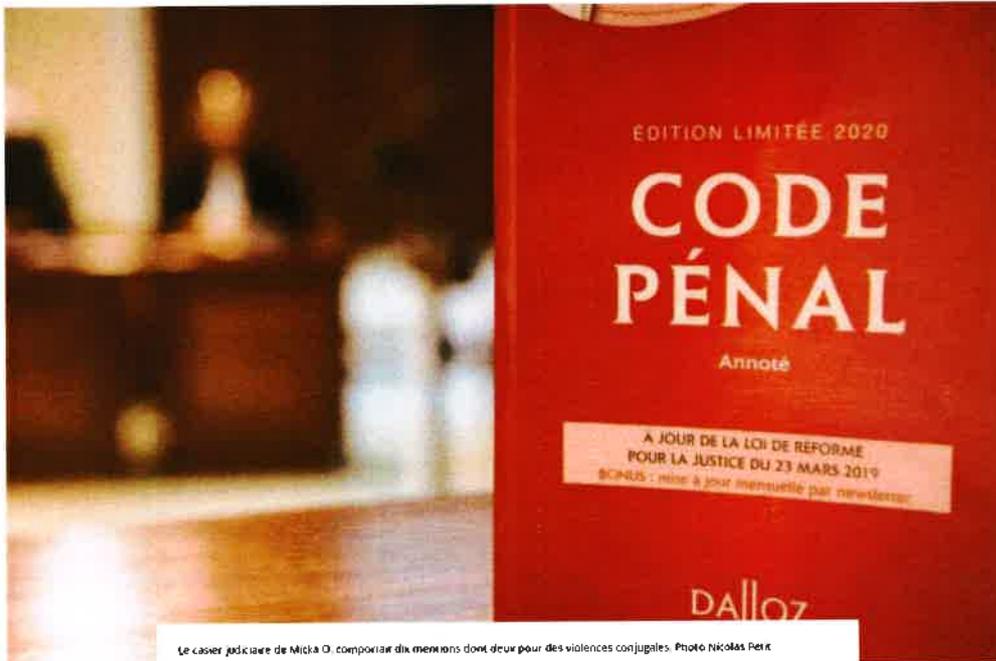
Des annonces, toutes annonces gratuites depuis Le Journal et le Grand Matin.

Accueil > Nouvelle Calédonie > Grand Nouméa > Nouméa > Justice > Société > Faits Divers > Condamné À Quinze Ans De Prison Pour Avoir Crevé Un Œil À Sa Mère

Condamné à quinze ans de prison pour avoir crevé un œil à sa mère

Jean-Alexis Gallien-Lamarche | Créé le 07.10.2022 à 16h25 | Mis à jour le 07.10.2022 à 16h30

Imprimer



Le casier judiciaire de Micka O., comportant dix mentions dont deux pour des violences conjugales. Photo: Nicolas Petit

Un homme de 30 ans a écopé d'une lourde peine pour avoir crevé l'œil de sa mère avec le pied d'une chaise métallique, fin 2020. "Elle m'a provoqué, j'ai craqué", s'est-il défendu.

Dernière ses larges lunettes noires, elle n'a laissé transparaître aucune émotion, seulement une grande dignité. Le 23 septembre 2020, elle a perdu son œil gauche. Cela aurait pu être la vie. Son fils, à la barre du tribunal correctionnel de Nouméa, vendredi, à tout tente et tout raconté, jusqu'à s'embrouiller dans des explications délirantes, pour lui: ses responsabilités, sans un mot d'excuse ou de compassion ni un regard pour sa mère.

Cette nuit-là, vers 3 heures, cette femme dort dans son studio de Nouméa quand quelqu'un tambourine à sa porte. C'est Micka O., son fils. Il a passé la nuit à boire. Leurs relations sont conflictuelles depuis l'adolescence. "J'y suis allé pour récupérer mes affaires et couper les ponts avec elle. J'étais ivre mais je pensais que j'étais dans mon état normal", raconte-t-il. Sa mère se souvient au contraire qu'aussitôt arrivé, il s'est mis en colère, lui reprochant sa manière de l'avoir éduqué. La quadragénaire le raisonne, "je sais qu'il peut être vite violent".

Il plaide l'accident

Elle ne se trompe pas. Micka O. est extrêmement nerveux, bouillonne, la fille une première fois, brise une chaise métallique sur le bord du lit, en vient à lui donner un premier coup de poing au visage. Et puis arrive le moment où les violences basculent, où le degré du soutenable est franchi. Sur le procès-verbal, la victime raconte : "Il a pris la chaise et cassé un pied. J'étais assise et il est venu me piquer fort. J'ai senti une vive douleur, quelque chose qui rentrait dans mon visage. Il est totalement imprévisible, il pouvait aller plus loin, jusqu'à me tuer." La douleur est insupportable. Du sang s'échappe abondamment de l'orbite. Micka O. lui tend un morceau de tissu. Et lui demande sa carte bleue et son code pour aller retirer de l'argent. L'œil explosé, elle se réfugie chez un voisin. Son fils ne prend pas la peine d'appeler les secours, il s'enfuit. Il ne se rendra à la police qu'une dizaine de jours plus tard. Entre-temps, alors que sa mère subit des opérations chirurgicales, le trentenaire "a dissuadé par SMS d'aller porter plainte", relève la présidente, Lise Prenel.

Micka O. confie qu'il l'a piqué parce qu'il était "à bout de souffle. J'ai craqué, j'étais instable. Elle m'a provoqué, elle a fait un geste comme pour me frapper." Sa défense est broüillonne, inaudible pour le tribunal. "C'était un accident, j'essayais de l'effrayer comme elle le faisait avec le bajai quand j'étais petit." Mais ses déclarations ne collent pas avec les éléments médicaux. "Vous avez frappé tellement fort qu'en plus de l'enfoncement de l'orbite gauche, vous lui avez occasionné de multiples fractures au visage", souligne la présidente.

Il encourait vingt ans

Décrié par son oncle comme "menteur", "violent" et "infréquentable", Micka O. "vous une haine incommensurable à sa mère, plaide l'avocate de la partie civile M^{me} Laure Chatain. Elle a été transpercée par le pied d'une chaise, elle a pensé qu'il allait l'achever." Deux ans après, la victime, "défigurée", a des difficultés "à assumer le regard des autres. Elle ne quitte plus ses lunettes, elle fait comme elle peut pour survivre."

La procureure Céline VERNY pointe le "manque d'empathie" du prévenu qui s'est rendu coupable de faits "qui dépassent l'entendement. Demain, si quelqu'un le contraire, je n'exclus pas qu'il le tue."

Deux ans de prison sont requis à l'encontre de Micka O., - en situation de récidive, il encourt vingt ans - pour un "homme qui a perdu pied, affirme son avocate, M^{me} Charlotte Rolin. Il s'explique maladroitement, il essaye de vous dire qu'il n'a pas cherché à rendre sa mère à vuegle." Une dizaine de minutes ont suffi à la juridiction pour délibérer : ce sera quinze ans de prison. Certainement la peine la plus lourde jamais prononcée par le tribunal correctionnel de Nouméa.